



Strasbourg, le 18 février 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°701-2026 du 18 février 2026

Séance du : 18 février 2026
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 13 membres titulaires et 3 suppléants
Absents excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Cassio ARBASSETTE, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN suppléé par Pascal ZIEGLER, Florence FORIN, Murielle FABRE, Philippe GEISS suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI, Nasser KHELIFI, Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean VERNE

Pouvoirs :

Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER,
Aya HIMER donne pouvoir à Nathalie MOTTE,
Emmanuel SUAREZ donne pouvoir à Michel ANDREU-SANCHEZ,
Enrica ZANIN donne pouvoir à Cédric FAIVRE

Titulaires excusés :

Carole BISENIUS-PENIN, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Bernard GOY, Aya HIMER, Anne-Marie JEAN, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Béatrice BULOUE, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : renouvellement du mandat du Directeur

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260218-701\_2026-DE

### Exposé des motifs

Stéphane SAUZEDDE, nommé Directeur de la HEAR à compter du 10 février 2023 pour un mandat de 3 ans, conformément à l'article 13-1 des statuts de la Haute école des arts du Rhin, lors de la délibération n°570-2023 du 14 mars 2023, et dont le mandat arrive à échéance le 10 février 2026, sollicite sa reconduction pour une nouvelle période de 3 ans.

Après consultation des membres fondateurs et information des instances de concertation compétentes, le Conseil d'administration, réuni le 17 décembre 2025, s'est prononcé favorablement sur le renouvellement du mandat du Directeur, ainsi que sur le projet de Direction générale pour la période 2026-2029, présenté à cette occasion conformément à l'article L1431-5 du CGCT et à l'article 2 du chapitre 3 du Règlement Intérieur de la HEAR.

Toutefois, cette décision n'ayant pas été formalisée par une délibération, il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer à nouveau afin de sécuriser juridiquement le renouvellement du mandat et d'autoriser la Présidente à signer le nouveau contrat du Directeur.

### Délibéré

Vu l'article L1431-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les statuts de l'établissement ;  
Vu le règlement intérieur ;

### Délibéré :

Le Conseil d'administration  
après en avoir délibéré

- décide de renouveler le mandat de Stéphane SAUZEDDE, Directeur de la Haute école des arts du Rhin pour une durée de 3 ans, à compter du 11 février 2026 ;
- autorise la Présidente à signer le nouveau contrat du Directeur.

### Votes

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Votants    | : | 20 |
| Pour       | : | 19 |
| Contre     | : | 00 |
| Abstention | : | 01 |

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 18.02.2026**

### **Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

Nathalie Motte,  
Présidente



Strasbourg, le 18 février 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°702-2026 du 18 février 2026

Séance du : 18 février 2026  
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants  
Ont assisté à la séance : 13 membres titulaires et 3 suppléants  
Absents excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs  
Absents non excusés : 4 absents titulaires non excusés

### Titulaires présents :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Cassio ARBASSETTE, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN suppléé par Pascal ZIEGLER, Florence FORIN, Murielle FABRE, Philippe GEISS suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI, Nasser KHELIFI, Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean VERNE

### Pouvoirs :

Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER,  
Aya HIMER donne pouvoir à Nathalie MOTTE,  
Emmanuel SUAREZ donne pouvoir à Michel ANDREU-SANCHEZ,  
Enrica ZANIN donne pouvoir à Cédric FAIVRE

### Titulaires excusés :

Carole BISENIUS-PENIN, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Bernard GOY, Aya HIMER, Anne-Marie JEAN, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN, Caroline ZORN

### Titulaires non-excusés :

Béatrice BULOUE, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

**Objet : Modifications du tableau des effectifs au 01/03/2026**

~~~~~

Exposé des motifs

Madame la Présidente expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

1. Harmonisation des cotations de poste liée à la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La réforme du RIFSEEP a modifié des règles d'attribution de l'Indemnité tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise (IFSE). Ainsi, pour les postes concernés par ce régime indemnitaire, il a été mis en place de nouveaux critères professionnels, adossés à une "cotation RIFSEEP" des postes :

Cotation RIFSEEP	Critères professionnels
Directeur.rice de l'établissement	Encadrement, pilotage stratégique, technicité, fortes sujétions, responsabilité
Equipe de direction	Encadrement, technicité, fortes sujétions, responsabilité
Chef.fe de service	Encadrement, expertise, sujétions, responsabilité
Chef.fe de mission/chef.fe adjoint.e au service/conseiller.ère aux études	Expertise, sujétions, responsabilité
Chef.fe d'équipe	Encadrement, technicité
Agent polyvalent	Polyvalence, technicité
Agent d'exécution	Missions d'accueil et/ou d'exécution substantielles

Il est proposé de corréler ces critères professionnels à certaines catégories statutaires, permettant dans certains cas à des agents d'une catégorie inférieure d'accéder à des fonctions de niveau supérieur tout en bénéficiant du régime indemnitaire correspondant :

Cotation RIFSEEP	Critères professionnels	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Directeur.rice de l'établissement	Encadrement, pilotage stratégique, technicité, fortes sujétions, responsabilité	Oui	Non	Non
Equipe de direction	Encadrement, technicité, fortes sujétions, responsabilité	Oui	Non	Non
Chef.fe de service	Encadrement, expertise, sujétions, responsabilité	Oui	Oui	Non
Chef.fe de mission/chef.fe adjoint.e au service/conseiller.ère aux études	Expertise, sujétions, responsabilité	Oui	Oui	Non
Chef.fe d'équipe	Encadrement, technicité	Non	Oui	Oui
Agent polyvalent	Polyvalence, technicité	Non	Oui	Oui
Agent d'exécution	Missions d'accueil et/ou d'exécution substantielles	Non	Non	Oui

* Montant fixé par le. la Président.e de la HEAR dans le cadre de la négociation du contrat triennal et dans la limite du montant maximum réglementaire

Cette corrélation nécessite une mise à jour complémentaire de deux postes existants au tableau des effectifs et dont les grades d'ouverture ne correspondent pas aux règles proposées ci-dessus :

a. Modification du poste "Chargé de l'accueil et de la gestion du secrétariat pédagogique"

Les membres de l'instance sont appelé.es à se prononcer sur la modification au tableau des effectifs du poste permanent « Chargé.e de l'accueil et de la gestion du secrétariat pédagogique » à compter du 01/03/2026 selon les caractéristiques suivantes :

Ancienne situation :

Intitulé du poste	Chargé.e de l'accueil et du secrétariat pédagogique
Affectation	Arts visuels Strasbourg
Service	Scolarité arts visuels Strasbourg

REÇU EN PRÉFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260218-702_2026-DE

Filière(s)	Administrative
Catégorie(s)	C
Cadre(s) d'emplois	Adjointes administratifs territoriaux
Grade(s)	Tous grades du cadre d'emploi concerné
Cotation RIFSEEP	Agent.e polyvalent.e
D.H.T.T.	35/35ème

Nouvelle situation :

Intitulé du poste	Chargé.e de l'accueil et du secrétariat pédagogique
Affectation	Arts visuels Strasbourg
Service	Scolarité arts visuels Strasbourg
Filière(s)	Administrative
Catégorie(s)	B C
Cadre(s) d'emplois	Rédacteurs territoriaux Adjointes administratifs territoriaux
Grade(s)	Tous grades des cadres d'emplois concernés
Cotation RIFSEEP	Agent.e polyvalent.e
D.H.T.T.	35/35ème

b. Modification du poste "Assistant.e à la scolarité des arts plastiques"

Les membres de l'instance sont appelés à se prononcer sur la modification au tableau des effectifs du poste permanent « Assistant.e à la scolarité des arts plastiques » à compter du 01/03/2026 selon les caractéristiques suivantes :

Ancienne situation :

Intitulé du poste	Assistant.e à la scolarité des arts plastiques
Affectation	Arts visuels Strasbourg
Service	Scolarité arts visuels Strasbourg
Filière(s)	Administrative
Catégorie(s)	C
Cadre(s) d'emplois	Adjointes administratifs territoriaux
Grade(s)	Tous grades du cadre d'emploi concerné
Cotation RIFSEEP	Agent.e polyvalent.e
D.H.T.T.	35/35ème

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260218-702_2026-DE

Nouvelle situation :

Intitulé du poste	Assistant.e à la scolarité des arts plastiques
Affectation	Arts visuels Strasbourg
Service	Scolarité arts visuels Strasbourg
Filière(s)	Administrative
Catégorie(s)	B C
Cadre(s) d'emplois	Rédacteurs territoriaux Adjoint.s administratifs territoriaux
Grade(s)	Tous grades des cadres d'emplois concernés
Cotation RIFSEEP	Agent.e polyvalent.e
D.H.T.T.	35/35ème

Délibéré

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Vu l'avis favorable du Comité technique du 6 mars 2025 ;

- Décide au 01/03/2026 la transformation des emplois susmentionnés ;
- Autorise au 01/03/2026 les modifications de l'état des emplois de la Haute Ecole des Arts du Rhin tels que mentionnés ci-dessus ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'établissement.

Votes

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 18.02.2026

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Nathalie Motte,
Présidente

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260218-702_2026-DE



Strasbourg, le 18 février 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°703-2026 du 18 février 2026

Séance du : 18 février 2026
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 13 membres titulaires et 3 suppléants
Absents excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Cassio ARBASSETTE, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN suppléé par Pascal ZIEGLER, Florence FORIN, Murielle FABRE, Philippe GEISS suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI, Nasser KHELIFI, Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean VERNE

Pouvoirs :

Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER,
Aya HIMER donne pouvoir à Nathalie MOTTE,
Emmanuel SUAREZ donne pouvoir à Michel ANDREU-SANCHEZ,
Enrica ZANIN donne pouvoir à Cédric FAIVRE

Titulaires excusés :

Carole BISENIUS-PENIN, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Bernard GOY, Aya HIMER, Anne-Marie JEAN, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Béatrice BULOUE, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Actualisation des modalités de prise en charge des frais de déplacement

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260218-703\_2026-DE

### Exposé des motifs

Les agents de la Haute école des arts du Rhin peuvent prétendre, sous certaines conditions, au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, lorsqu'ils se déplacent hors de leur résidence administrative pour effectuer une mission ou pour suivre une action de formation qui est en relation avec les missions exercées.

Les membres des instances de l'établissement, les intervenants extérieurs ainsi que les personnalités invitées dans le cadre des événements portés par la HEAR (exposition à la chaufferie, organisation de jury,...) peuvent également bénéficier d'une prise en charge de ces mêmes frais.

A ce jour, l'établissement se base sur la délibération n° 477-2021 en date du 18 octobre 2021 pour le règlement de ces frais de déplacement.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 477-2021 en date du 18 octobre 2021, et les différentes modifications apportées par les délibérations ultérieures (Délibération n°262-2017 du 9 mars 2017 relative au remboursement des frais d'hébergement /prise en charge de la taxe de séjour / Délibération n°301-2017 du 21 décembre relative à l'harmonisation des modalités de prise en charge ou de remboursement des déplacements des étudiants / Délibération n°336-2018 du 11 octobre 2018 relative au remboursement des frais de déplacement / Délibération n° 477-2021 du 18 octobre 2021) ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les modalités de remboursement afin de les rendre conformes à la réglementation en vigueur ;

Considérant l'évolution des taux de remboursement fixés par les textes réglementaires ;

Considérant la volonté de l'établissement d'assurer une prise en charge adaptée des frais engagés par les agents dans le cadre de leurs missions ;

Il est proposé d'actualiser les modalités de prise en charge des frais de déplacement, en intégrant :

- La revalorisation des taux des indemnités de mission : remboursement forfaitaire des repas et des nuitées.
- Les modifications réglementaires des taux des indemnités kilométriques

### Délibéré

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- fixe le montant de remboursement maximal des frais d'hébergement à 70€ pour les hébergements dans des unités urbaines\* de moins de 200.000 habitants, 90€ pour les hébergements dans des unités urbaines de plus de 200.000 habitants, 110€ pour les hébergements à Paris ou dans des unités urbaines qui connaissent du fait d'un

évènement d'ampleur une saturation de leur offre hôtelière. Cette dernière condition relevant de l'appréciation de la Direction ;

- fixe le montant forfaitaire du remboursement des frais de repas en métropole à 21.40€ ;
- adopte la revalorisation du barème des indemnités kilométriques comme suit :

Calcul de l'indemnité kilométrique pour la voiture

| Puissance fiscale | Jusqu'à 5 000 km | De 5 001 à 20 000 km        | Au-delà de 20 000 km |
|-------------------|------------------|-----------------------------|----------------------|
| 3 cv et moins     | $d \times 0,529$ | $(d \times 0,316) + 1\,065$ | $d \times 0,370$     |
| 4 cv              | $d \times 0,606$ | $(d \times 0,340) + 1\,330$ | $d \times 0,407$     |
| 5 cv              | $d \times 0,636$ | $(d \times 0,357) + 1\,395$ | $d \times 0,427$     |
| 6 cv              | $d \times 0,665$ | $(d \times 0,374) + 1\,457$ | $d \times 0,447$     |
| 7 cv et plus      | $d \times 0,697$ | $(d \times 0,394) + 1\,515$ | $d \times 0,470$     |

d = distance parcourue à titre professionnel en km

#### Votes

Votants : 20  
Pour : 20  
Contre : 00  
Abstention : 00

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 18.02.2026**

#### **Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

**Nathalie Motte,**  
**Présidente**

REÇU EN PREFECTURE  
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260218-703\_2026-DE



Strasbourg, le 18 février 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°704-2026 du 18 février 2026

Séance du : 18 février 2026  
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants  
Ont assisté à la séance : 13 membres titulaires et 3 suppléants  
Absents excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs  
Absents non excusés : 4 absents titulaires non excusés

**Titulaires présents :**

Michel ANDREU-SANCHEZ, Cassio ARBASSETTE, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN suppléé par Pascal ZIEGLER, Florence FORIN, Murielle FABRE, Philippe GEISS suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI, Nasser KHELIFI, Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean VERNE

**Pouvoirs :**

Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER,  
Aya HIMER donne pouvoir à Nathalie MOTTE,  
Emmanuel SUAREZ donne pouvoir à Michel ANDREU-SANCHEZ,  
Enrica ZANIN donne pouvoir à Cédric FAIVRE

**Titulaires excusés :**

Carole BISENIUS-PENIN, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Bernard GOY, Aya HIMER, Anne-Marie JEAN, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN, Caroline ZORN

**Titulaires non-excusés :**

Béatrice BULOUE, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

**Objet : Décision de prolongation d'une bourse de résidence à l'artiste Dalya ABDALRAHMAN,  
lauréate du programme PAUSE**

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260218-704_2026-DE

Exposé des motifs

Vue la sélection du projet d'accueil de Dalya ABDALRAHMAN par la Haute école des arts du Rhin (HEAR) en date du 14/11/2024 au titre de l'appel à candidature ouvert par le collège de France dans le cadre du programme d'accueil d'urgence des scientifiques/artistes en situation d'urgence en France ;

Vue la candidature conjointe au renouvellement du programme PAUSE par Madame Dalya ABDALRAHMAN, artiste palestinienne d'une part et la Haute école de arts du Rhin en tant qu'établissement d'accueil d'autre part,

Dans l'attente de la décision d'attribution de bourses de résidences à des artistes accueillis par la HEAR dans le cadre de la convention portant sur l'accueil d'un artiste dans le cadre du programme PAUSE devant intervenir dans le courant du mois d'avril ;

Vues les modalités de reversement de la subvention attribuée à la HEAR dans le cadre de la convention portant sur l'accueil d'un artiste dans le cadre du programme PAUSE ;

Délibéré

Il est décidé de verser à Madame Dalya ABDALRAHMAN un versement mensuel de 3 100 € soit : 1 900€ d'allocation de bourse de résidence et 1 200 € forfaitaires d'aide au logement pour les mois de février 2026 à avril 2027 selon l'échéancier suivant :

Bourse du mois de février 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de mars 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois d'avril 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
<i>Sous réserve d'obtention de la prolongation de la convention du programme PAUSE</i>		
Bourse du mois de mai 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de juin 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de juillet 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois d'août 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de septembre 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois d'octobre 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de novembre 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de décembre 2026	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de janvier 2027	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de février 2027	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois de mars 2027	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant
Bourse du mois d'avril 2027	3 100 €	Avant le 05 du mois suivant

Les versements de mai 2026 à avril 2027 sont conditionnés à la décision d'attribution de bourses de résidences à des artistes accueillis par la HEAR dans le cadre de la convention portant sur l'accueil d'un artiste dans le cadre du programme PAUSE.

Votes

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 18.02.2026

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

**Nathalie Motte,
Présidente**



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260218-704_2026-DE



Strasbourg, le 18 février 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°705-2026 du 18 février 2026

Séance du : 18 février 2026
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 13 membres titulaires et 3 suppléants
Absents excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Cassio ARBASSETTE, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN suppléé par Pascal ZIEGLER, Florence FORIN, Murielle FABRE, Philippe GEISS suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI, Nasser KHELIFI, Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean VERNE

Pouvoirs :

Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER,
Aya HIMER donne pouvoir à Nathalie MOTTE,
Emmanuel SUAREZ donne pouvoir à Michel ANDREU-SANCHEZ,
Enrica ZANIN donne pouvoir à Cédric FAIVRE

Titulaires excusés :

Carole BISENIUS-PENIN, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Bernard GOY, Aya HIMER, Anne-Marie JEAN, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Béatrice BULOUE, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Attribution de bourses à des artistes dans le cadre du projet de résidence « Des voisinages professionnels »

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260218-705\_2026-DE

### Exposé des motifs

**Le projet « des voisinages professionnels »** est le prototype d'un dispositif de mise en réseau des acteurs culturels de Stuttgart avec de jeunes professionnels diplômés de la HEAR.

Dans ce projet, la HEAR, avec l'implication de la Kunststiftung Baden-Württemberg mobilise un consortium d'acteurs rassemblés avec l'aide du réseau diplomatique français à Stuttgart et vise à mettre en place dès 2025-2026 une expérimentation concernant 6 jeunes diplômé-es de ses différentes formations (Art, illustration, Musique, pratique sonore...) en leur proposant une courte résidence à Stuttgart et un ensemble de séminaire de rencontres professionnelles.

La 1<sup>re</sup> édition se tiendra du 5 au 8 mars 2026 à Stuttgart, avec une programmation itinérante dans la ville.

Le budget total de cette opération est de 15 000€ par les subventions attendues de la part de la DRAC et de l'Institut français d'Allemagne.

### Délibéré

**Il est proposé au Conseil d'administration de valider le principe de ce partenariat et d'autoriser le Directeur à verser par mandat administratif** une dotation financière de 950 € à chacun des 6 jeunes diplômés sélectionnés pour participer à cette résidence permettant de couvrir leurs frais d'hébergement et de matériel.

La notification de ces versements sera bien évidemment accompagnée d'une information précisant aux bénéficiaires que cette résidence s'inscrit dans un partenariat avec la DRAC Grand Est et l'Institut français d'Allemagne.

### Votes

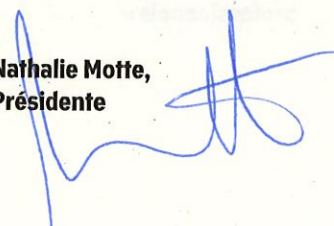
|            |   |    |
|------------|---|----|
| Votants    | : | 20 |
| Pour       | : | 20 |
| Contre     | : | 00 |
| Abstention | : | 00 |

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 18.02.2026**

### **Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

**Nathalie Motte,  
Présidente**



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260218-705\_2026-DE



Strasbourg, le 18 février 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°706-2026 du 18 février 2026

Séance du : 18 février 2026  
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants  
Ont assisté à la séance : 13 membres titulaires et 3 suppléants  
Absents excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs  
Absents non excusés : 4 absents titulaires non excusés

### Titulaires présents :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Cassio ARBASSETTE, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN suppléé par Pascal ZIEGLER, Florence FORIN, Murielle FABRE, Philippe GEISS suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI, Nasser KHELIFI, Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean VERNE

### Pouvoirs :

Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER,  
Aya HIMER donne pouvoir à Nathalie MOTTE,  
Emmanuel SUAREZ donne pouvoir à Michel ANDREU-SANCHEZ,  
Enrica ZANIN donne pouvoir à Cédric FAIVRE

### Titulaires excusés :

Carole BISENIUS-PENIN, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Bernard GOY, Aya HIMER, Anne-Marie JEAN, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN, Caroline ZORN

### Titulaires non-excusés :

Béatrice BULOUE, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

**Objet : Adhésion de la HEAR à l'association Futurs Composés**

~~~~~

Exposé des motifs

Futurs Composés est, depuis 2009, le réseau national de la création musicale, et défend les musiques de création plurielles, inventives et exploratoires. Le réseau national rassemble l'ensemble des actrices et acteurs d'un même secteur en intégrant à la fois des structures et des membres individuels.

L'adhésion de l'établissement à ce réseau national s'inscrit pleinement dans ses missions de formation, de diffusion et de soutien à la création contemporaine.

Elle permettrait en premier lieu d'inscrire l'école, ses étudiant·es et ses équipes pédagogiques et artistiques au sein d'un réseau professionnel structurant, favorisant les échanges, les coopérations et la visibilité à l'échelle nationale dans le champ de la musique contemporaine.

Cette adhésion offrirait également un accès privilégié aux ressources mutualisées développées par l'association (outils professionnels, informations sectorielles, études, dispositifs d'accompagnement, espaces d'échanges), contribuant ainsi à l'enrichissement des pratiques pédagogiques et professionnelles de l'établissement.

Enfin, elle permettrait aux étudiant·es, enseignant·es et professionnel·les associé·es de bénéficier d'un accès aux événements, rencontres professionnelles, journées d'étude et formations organisés par le réseau, favorisant leur montée en compétences, leur insertion professionnelle et leur ouverture aux dynamiques actuelles de la création musicale.

Au regard de ces éléments, cette adhésion constitue un levier stratégique pour renforcer l'inscription de l'établissement dans les réseaux nationaux de la création musicale et soutenir son rayonnement.

Délibéré

Il est proposé au Conseil d'administration de valider le principe de cette adhésion et d'autoriser le Directeur à faire les démarches nécessaires auprès de l'association Futurs composés.

Votes

Votants	:	20
Pour	:	20
Contre	:	00
Abstention	:	00

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 18.02.2026

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

**Nathalie Motte,
Présidente**



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260218-706_2026-DE



Strasbourg, le 18 février 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°707-2026 du 18 février 2026

Séance du : 18 février 2026
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 13 membres titulaires et 3 suppléants
Absents excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Cassio ARBASSETTE, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN suppléé par Pascal ZIEGLER, Florence FORIN, Murielle FABRE, Philippe GEISS suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI, Nasser KHELIFI, Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean VERNE

Pouvoirs :

Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER,
Aya HIMER donne pouvoir à Nathalie MOTTE,
Emmanuel SUAREZ donne pouvoir à Michel ANDREU-SANCHEZ,
Enrica ZANIN donne pouvoir à Cédric FAIVRE

Titulaires excusés :

Carole BISENIUS-PENIN, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Bernard GOY, Aya HIMER, Anne-Marie JEAN, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Béatrice BULOUE, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026



Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et aux établissements publics, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document essentiel. Il rend compte de la gestion de l'établissement (analyse rétrospective) mais également des perspectives qui s'ouvrent à lui pour les exercices à venir.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il est aussi l'occasion d'informer les membres de l'assemblée sur l'évolution financière de l'établissement, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

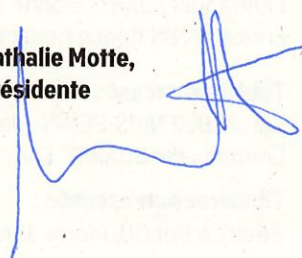
Après en avoir débattu, il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la communication du Rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 18.02.2026

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

**Nathalie Motte,
Présidente**



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

21_D0-067-200028124-20260218-707_2026-DE



Strasbourg, le 11 mars 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°708-2026 du 11 mars 2026

Séance du : 11 mars 2026
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 16 membres titulaires et 3 suppléants
Absents excusés : 5 absents dont 2 pouvoirs
Absents non excusés : 8 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Emmanuelle CASTELLAN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT
suppléée par Cédric FAIVRE, Bernard GOY, Corinne HAJOSI, Anne-Marie JEAN, Nasser KHELIFI,
Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Bertille RANCHIN, Joseph SIMEONI, Jean VERNE,
Pascal ZIEGLER.

Pouvoirs :

Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE,
Enrica ZANIN donne pouvoir à Nathalie MOTTE

Titulaires excusés :

Béatrice BULOU, Murielle FABRE, Stéphane ROTH, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Florence FORIN, Aya HIMER,
Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT, Caroline ZORN

Objet : cycle budgétaire 2026 – adoption du budget principal 2026



Le budget primitif a été élaboré en tenant compte des échanges intervenus lors du débat d'orientation budgétaire tenu le 18 février dernier.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - BP - 2026			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1058)	DEPENSES	RECETTES
		735 271,00	735 271,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=			
Total de la section d'investissement (2)		735 271,00	735 271,00
+			
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		11 132 100,00	11 132 100,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=			
Total de la section de fonctionnement (3)		11 132 100,00	11 132 100,00
=			
TOTAL DU BUDGET (4)		11 867 371,00	11 867 371,00

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 11 132 100 €.

Recettes

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		(1)	I		II	III = I + II
	TOTAL	10 878 568,49	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	11 132 100,00
013	Affectations de charges (2)	35 000,00	0,00	122 425,00	122 425,00	122 425,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	836 500,00	0,00	614 559,00	614 559,00	614 559,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	9 576 953,49	0,00	10 007 854,06	10 007 854,06	10 007 854,06
75	Autres produits de gestion courante (2)	59 115,00	0,00	57 075,94	57 075,94	57 075,94
Total des recettes de gestion des services		10 509 568,49	0,00	10 801 914,00	10 801 914,00	10 801 914,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes financières		70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes réelles		10 579 568,49	0,00	10 871 914,00	10 871 914,00	10 871 914,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300 000,00	0,00	260 186,00	260 186,00	260 186,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		300 000,00	0,00	260 186,00	260 186,00	260 186,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						11 132 100,00

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Hors reports, le montant total des recettes attendues de l'établissement s'élève à 10 871 914 €, dont 10 382 148 € de recettes réelles :

Atténuations de charges	122 425 €
Droits d'inscriptions Etudiant.es	540 559 €
Droits d'inscriptions Ateliers publics	74 000 €
Subventions	9 645 164 €
Ville de Strasbourg	5 460 000 €
Ville de Mulhouse	1 830 200 €
Autres subventions villes	62 000 €
Etat - DRAC	1 576 101 €
Etablissements publics nationaux	319 495 €
Fonds européens	331 120 €
Région	17 513 €
Autres	48 735 €
Total Recettes réelles	10 382 148 €

Dépenses

Les dépenses se répartissent pour l'essentiel sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnels et frais assimilés) respectivement à hauteur de 1 699 385 € et de 8 691 985 €.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - BP - 2026									
III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (III = I + II)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	12 332 341,86	0,00	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00
011	Charges à caractère général (3)	1 877 411,01	0,00	0,00	1 699 385,00	1 699 385,00	0,00	1 699 385,00	1 699 385,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 532 724,29	0,00		8 691 985,00	8 691 985,00		8 691 985,00	8 691 985,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	290 659,00	0,00	0,00	265 200,00	265 200,00	0,00	265 200,00	265 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10 700 784,30	0,00	0,00	10 656 570,00	10 656 570,00	0,00	10 656 570,00	10 656 570,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	109 000,00	0,00		105 375,00	105 375,00		105 375,00	105 375,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (hors-budgétaires) (3)	70 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	179 000,00	0,00	0,00	175 375,00	175 375,00		175 375,00	175 375,00
	Total des dépenses réelles	10 879 784,30	0,00	0,00	10 831 945,00	10 831 945,00	0,00	10 831 945,00	10 831 945,00
023	Virement à la section d'investissement	1 152 547,56			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	300 000,00			300 155,00	300 155,00		300 155,00	300 155,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 452 547,56			300 155,00	300 155,00		300 155,00	300 155,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									11 132 100,00

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 735 271 €.

Recettes

Les recettes d'investissement sont composées des contributions d'investissement des deux villes pour 250 000 €, de la contribution de la Région Grand Est au titre du Pacte de compétences pour 127 101 € et des dotations aux amortissements pour 300 155 €.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	1 867 547,56	0,00	735 271,00	735 271,00	735 271,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
136 Autres subventions invest non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, région)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	415 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	1 152 547,56		0,00	0,00	0,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300 000,00		300 155,00	300 155,00	300 155,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	1 452 547,56		300 155,00	300 155,00	300 155,00	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						735 271,00

Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement de l'établissement s'élève à 735 271 € dont 475 085 € de dépenses réelles.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - BP - 2026								
III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP hors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	983 684,97	0,00	0,00	735 271,00	735 271,00	0,00	735 271,00	735 271,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 624,46	0,00	0,00	29 585,00	29 585,00	0,00	29 585,00	29 585,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	652 040,51	0,00	0,00	445 500,00	445 500,00	0,00	445 500,00	445 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	683 684,97	0,00	0,00	475 085,00	475 085,00	0,00	475 085,00	475 085,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, région)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	683 684,97	0,00	0,00	475 085,00	475 085,00	0,00	475 085,00	475 085,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								735 271,00

REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Après délibération, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de budget primitif 2026 – Budget principal

Votes

Votants	:	18
Pour	:	16
Contre	:	01
Abstention	:	01

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 11.03.2026


**Nathalie Motte,
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-200028124-20260311-708_2026_B_



Strasbourg, le 11 mars 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°709-2026 du 11 mars 2026

Séance du : 11 mars 2026
Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 16 membres titulaires et 3 suppléants
Absents excusés : 5 absents dont 2 pouvoirs
Absents non excusés : 8 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Emmanuelle CASTELLAN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT
suppléée par Cédric FAIVRE, Bernard GOY, Corinne HAJOSI, Anne-Marie JEAN, Nasser KHELIFI,
Margot MATOSES, Anne MISTLER, Nathalie MOTTE, Bertille RANCHIN, Joseph SIMEONI, Jean VERNE,
Pascal ZIEGLER.

Pouvoirs :

Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE,
Enrica ZANIN donne pouvoir à Nathalie MOTTE

Titulaires excusés :

Béatrice BULOU, Murielle FABRE, Stéphane ROTH, Emmanuelle SUAREZ, Enrica ZANIN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Florence FORIN, Aya HIMER,
Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT, Caroline ZORN

Objet : cycle budgétaire 2026 – adoption du budget de la Formation continue



Ce budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 146 900 €. Il ne comporte pas de section d'investissement.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 146 900,00	RECETTES 146 900,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		146 900,00	146 900,00
TOTAL DU BUDGET (4)		146 900,00	146 900,00

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	19 515,00	0,00	28 465,13	28 465,13	28 465,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	106 435,00	0,00	118 434,87	118 434,87	118 434,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
+					
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					146 900,00

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-200028124-20260311-709_2026_B_

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	88 200,00	0,00	90 900,00	90 900,00	90 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	37 750,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
					+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
					=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					146 900,00

Après délibération, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de budget annexe de la Formation continue.

Votes

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention : 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 11.03.2026

**Nathalie Motte,
Présidente**



REÇU EN PRÉFECTURE
 le 23/03/2026
 Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN
HEAR FORMATION CONTINUE**

Numéro SIRET : 20002812400044

Poste comptable : RECETTE DES FINANCES DE STRASBOURG

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget annexe : HEAR FORMATION CONTINUE

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	40
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	42
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	50
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	51
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	52

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
---	------	------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	146 900,00	146 900,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	146 900,00	146 900,00
--	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)	146 900,00	146 900,00
----------------------------	------------	------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	19 515,00	0,00	28 465,13	28 465,13	28 465,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	106 435,00	0,00	118 434,87	118 434,87	118 434,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	146 900,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	88 200,00	0,00	90 900,00	90 900,00	90 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	37 750,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	146 900,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	28 465,13		28 465,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	118 434,87		118 434,87
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		146 900,00	0,00	146 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	146 900,00
---	------------

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	90 900,00		90 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	56 000,00		56 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges			0,00



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	146 900,00	0,00	146 900,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			146 900,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		125 950,00	0,00	0,00	146 900,00	146 900,00	0,00	146 900,00	146 900,00
011	Charges à caractère général (3)	19 515,00	0,00	0,00	28 465,13	28 465,13	0,00	28 465,13	28 465,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	106 435,00	0,00		118 434,87	118 434,87		118 434,87	118 434,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		125 950,00	0,00	0,00	146 900,00	146 900,00	0,00	146 900,00	146 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		125 950,00	0,00	0,00	146 900,00	146 900,00	0,00	146 900,00	146 900,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									146 900,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	88 200,00	0,00	90 900,00	90 900,00	90 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	37 750,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	146 900,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		125 950,00	0,00	0,00	146 900,00	146 900,00	0,00	146 900,00	146 900,00
011	Charges à caractère général (4)	19 515,00	0,00	0,00	28 465,13	28 465,13	0,00	28 465,13	28 465,13
60632	Fournitures de petit équipement	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6067	Fournitures scolaires	1 800,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
6068	Autres matières et fournitures	1 200,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6132	Locations immobilières	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6234	Réceptions	2 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6236	Catalogues et imprimés	700,00	0,00		450,13	450,13	0,00	450,13	450,13
6251	Voyages, déplacements et missions	2 800,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	15,00	0,00		15,00	15,00	0,00	15,00	15,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	5 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	106 435,00	0,00		118 434,87	118 434,87		118 434,87	118 434,87
6331	Versement mobilité	1 050,00	0,00		1 717,55	1 717,55		1 717,55	1 717,55
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00	0,00		428,86	428,86		428,86	428,86
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	0,00		1 894,13	1 894,13		1 894,13	1 894,13
64111	Rémunération principale titulaires	3 000,00	0,00		9 139,79	9 139,79		9 139,79	9 139,79
64112	SFT, indemnité de résidence	200,00	0,00		458,27	458,27		458,27	458,27
64118	Autres indemnités	100,00	0,00		1 770,09	1 770,09		1 770,09	1 770,09
64131	Rémunérations	51 165,00	0,00		35 534,11	35 534,11		35 534,11	35 534,11
64132	SFT, indemnité de résidence	450,00	0,00		358,81	358,81		358,81	358,81
64138	Primes et autres indemnités	7 000,00	0,00		10 789,18	10 789,18		10 789,18	10 789,18
6414	Personnel rémunéré à la vacation	9 000,00	0,00		27 194,80	27 194,80		27 194,80	27 194,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 870,00	0,00		24 730,54	24 730,54		24 730,54	24 730,54
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 750,00	0,00		4 031,99	4 031,99		4 031,99	4 031,99

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	450,00	0,00		386,75	386,75		386,75	386,75
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		125 950,00	0,00	0,00	146 900,00	146 900,00	0,00	146 900,00	146 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		125 950,00	0,00	0,00	146 900,00	146 900,00	0,00	146 900,00	146 900,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	88 200,00	0,00	90 900,00	90 900,00	90 900,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	79 000,00	0,00	79 400,00	79 400,00	79 400,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	9 200,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	37 750,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
74718	Autres participations Etat	37 750,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		125 950,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	146 900,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	28 465,13	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	118 434,87	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	146 900,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	90 900,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		146 900,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 465,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		118 434,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		146 900,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		56 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 250,13
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 515,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 040,54
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 245,05
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 762,53
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,75
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 900,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 400,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 250,13
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 515,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 040,54
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 245,05
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 762,53
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,75
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 900,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 400,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-709_2026_B_

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 **29**

Nombre de membres présents : 0 **16**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **18**

VOTES :

Pour : 0 **18**

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN
EPCC**

Numéro SIRET : 20002812400028

Poste comptable : RECETTE DES FINANCES DE STRASBOURG

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	48
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	61
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	62
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	63

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	64
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	735 271,00	735 271,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	735 271,00	735 271,00
---	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 132 100,00	11 132 100,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	11 132 100,00	11 132 100,00
--	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)	11 867 371,00	11 867 371,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	31 624,46	0,00	29 585,00	29 585,00	29 585,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	652 040,51	0,00	445 500,00	445 500,00	445 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		683 664,97	0,00	475 085,00	475 085,00	475 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		683 664,97	0,00	475 085,00	475 085,00	475 085,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00

TOTAL	983 664,97	0,00	735 271,00	735 271,00	735 271,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	735 271,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		415 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 152 547,56		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	300 000,00		300 155,00	300 155,00	300 155,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 452 547,56		300 155,00	300 155,00	300 155,00

TOTAL	1 867 547,56	0,00	735 271,00	735 271,00	735 271,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	735 271,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	39 969,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 877 411,01	0,00	1 699 385,00	1 699 385,00	1 699 385,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 532 724,29	0,00	8 691 985,00	8 691 985,00	8 691 985,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	290 659,00	0,00	265 200,00	265 200,00	265 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 700 794,30	0,00	10 656 570,00	10 656 570,00	10 656 570,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	109 000,00	0,00	105 375,00	105 375,00	105 375,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 879 794,30	0,00	10 831 945,00	10 831 945,00	10 831 945,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 152 547,56		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	300 000,00		300 155,00	300 155,00	300 155,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 452 547,56		300 155,00	300 155,00	300 155,00

TOTAL	12 332 341,86	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	11 132 100,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 132 100,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	122 425,00	122 425,00	122 425,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	836 500,00	0,00	614 559,00	614 559,00	614 559,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	9 578 953,49	0,00	10 007 854,06	10 007 854,06	10 007 854,06
75	Autres produits de gestion courante (3)	59 115,00	0,00	57 075,94	57 075,94	57 075,94
Total des recettes de gestion courante		10 509 568,49	0,00	10 801 914,00	10 801 914,00	10 801 914,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 579 568,49	0,00	10 871 914,00	10 871 914,00	10 871 914,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00

TOTAL	10 879 568,49	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	11 132 100,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 132 100,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	39 969,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	260 186,00	260 186,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	29 585,00	0,00	29 585,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	445 500,00	0,00	445 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		475 085,00	260 186,00	735 271,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	735 271,00
--	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 699 385,00		1 699 385,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	8 691 985,00		8 691 985,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	265 200,00	0,00	265 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	105 375,00	0,00	105 375,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	70 000,00	300 155,00	370 155,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 831 945,00	300 155,00	11 132 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 132 100,00
---	---------------

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	435 116,00	0,00	435 116,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		300 155,00	300 155,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	435 116,00	300 155,00	735 271,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	735 271,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	122 425,00		122 425,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	614 559,00		614 559,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	10 007 854,06		10 007 854,06
75 Autres produits de gestion courante (8)	57 075,94	0,00	57 075,94
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	260 186,00	260 186,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	70 000,00	0,00	70 000,00
79 Transferts de charges			

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	10 871 914,00	260 186,00	11 132 100,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			11 132 100,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		983 664,97	I 0,00	0,00	735 271,00	735 271,00	0,00	735 271,00	735 271,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 624,46	0,00	0,00	29 585,00	29 585,00	0,00	29 585,00	29 585,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	652 040,51	0,00	0,00	445 500,00	445 500,00	0,00	445 500,00	445 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		683 664,97	0,00	0,00	475 085,00	475 085,00	0,00	475 085,00	475 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		683 664,97	0,00	0,00	475 085,00	475 085,00	0,00	475 085,00	475 085,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
Total des dépenses d'investissement cumulées								735 271,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 867 547,56	0,00	735 271,00	735 271,00	735 271,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		415 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 152 547,56		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300 000,00		300 155,00	300 155,00	300 155,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 452 547,56		300 155,00	300 155,00	300 155,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					735 271,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		983 664,97	0,00	0,00	735 271,00	735 271,00	0,00	735 271,00	735 271,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 624,46	0,00	0,00	29 585,00	29 585,00	0,00	29 585,00	29 585,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 624,46	0,00		9 585,00	9 585,00	0,00	9 585,00	9 585,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	652 040,51	0,00	0,00	445 500,00	445 500,00	0,00	445 500,00	445 500,00
21533	Réseaux câblés	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	164 776,46	0,00		127 000,00	127 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00
217572	Matériel technique scolaire (mad)	1 367,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	98 889,23	0,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00
21838	Autre matériel informatique	36 393,02	0,00		64 500,00	64 500,00	0,00	64 500,00	64 500,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	346 314,43	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		107 000,00	107 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 900,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		683 664,97	0,00	0,00	475 085,00	475 085,00	0,00	475 085,00	475 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		683 664,97	0,00	0,00	475 085,00	475 085,00	0,00	475 085,00	475 085,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00
139148	Subv. transf. Autres communes	300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		300 000,00			260 186,00	260 186,00		260 186,00	260 186,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 867 547,56	0,00	735 271,00	735 271,00	735 271,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	127 101,00	127 101,00	127 101,00
13148	Subv. transf. Autres communes	250 000,00	0,00	308 015,00	308 015,00	308 015,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		250 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1021	Dotation	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		415 000,00	0,00	435 116,00	435 116,00	435 116,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 152 547,56		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	300 000,00		300 155,00	300 155,00	300 155,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	300 000,00		300 155,00	300 155,00	300 155,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 452 547,56		300 155,00	300 155,00	300 155,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 332 341,86	0,00	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00
011	Charges à caractère général (3)	1 877 411,01	0,00	0,00	1 699 385,00	1 699 385,00	0,00	1 699 385,00	1 699 385,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 532 724,29	0,00		8 691 985,00	8 691 985,00		8 691 985,00	8 691 985,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	290 659,00	0,00	0,00	265 200,00	265 200,00	0,00	265 200,00	265 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 700 794,30	0,00	0,00	10 656 570,00	10 656 570,00	0,00	10 656 570,00	10 656 570,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	109 000,00	0,00		105 375,00	105 375,00		105 375,00	105 375,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	70 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		179 000,00	0,00	0,00	175 375,00	175 375,00		175 375,00	175 375,00
Total des dépenses réelles		10 879 794,30	0,00	0,00	10 831 945,00	10 831 945,00	0,00	10 831 945,00	10 831 945,00
023	Virement à la section d'investissement	1 152 547,56			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	300 000,00			300 155,00	300 155,00		300 155,00	300 155,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 452 547,56			300 155,00	300 155,00		300 155,00	300 155,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									11 132 100,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 879 568,49	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	11 132 100,00
013	Atténuations de charges (2)	35 000,00	0,00	122 425,00	122 425,00	122 425,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	836 500,00	0,00	614 559,00	614 559,00	614 559,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	9 578 953,49	0,00	10 007 854,06	10 007 854,06	10 007 854,06
75	Autres produits de gestion courante (2)	59 115,00	0,00	57 075,94	57 075,94	57 075,94
Total des recettes de gestion des services		10 509 568,49	0,00	10 801 914,00	10 801 914,00	10 801 914,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes financières		70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes réelles		10 579 568,49	0,00	10 871 914,00	10 871 914,00	10 871 914,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 132 100,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 332 341,86	0,00	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00
011	Charges à caractère général (4)	1 877 411,01	0,00	0,00	1 699 385,00	1 699 385,00	0,00	1 699 385,00	1 699 385,00
6042	Achats de prestations de services	7 790,12	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60611	Eau et assainissement	13 793,89	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60612	Energie - Electricité	323 520,41	0,00		322 500,00	322 500,00	0,00	322 500,00	322 500,00
60622	Carburants	6 975,08	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 915,00	0,00		5 900,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 266,42	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 229,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6064	Fournitures administratives	11 865,10	0,00		24 855,00	24 855,00	0,00	24 855,00	24 855,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	18 031,46	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6067	Fournitures scolaires	134 361,45	0,00		142 960,00	142 960,00	0,00	142 960,00	142 960,00
6068	Autres matières et fournitures	55 399,56	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
611	Contrats de prestations de services	110 869,44	0,00		137 350,00	137 350,00	0,00	137 350,00	137 350,00
6132	Locations immobilières	5 177,76	0,00		6 720,00	6 720,00	0,00	6 720,00	6 720,00
61358	Autres	8 376,23	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 235,00	0,00		13 200,00	13 200,00	0,00	13 200,00	13 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	39 200,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61524	Entretien bois et forêts	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 832,85	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 992,86	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	107 251,27	0,00		102 250,00	102 250,00	0,00	102 250,00	102 250,00
6161	Multirisques	170 444,06	0,00		141 768,00	141 768,00	0,00	141 768,00	141 768,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	1 815,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	29 639,96	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	82 568,37	0,00		44 200,00	44 200,00	0,00	44 200,00	44 200,00
6231	Annonces et insertions	8 040,00	0,00		7 840,00	7 840,00	0,00	7 840,00	7 840,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6234	Réceptions	207 370,15	0,00		173 400,00	173 400,00	0,00	173 400,00	173 400,00
6236	Catalogues et imprimés	51 786,33	0,00		41 060,00	41 060,00	0,00	41 060,00	41 060,00
6241	Transports de biens	5 720,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	3 530,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	54 855,25	0,00		67 405,00	67 405,00	0,00	67 405,00	67 405,00
6255	Frais de déménagement	11 103,60	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	13 400,00	0,00		10 300,00	10 300,00	0,00	10 300,00	10 300,00
6262	Frais de télécommunications	18 350,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 972,95	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 590,12	0,00		13 355,00	13 355,00	0,00	13 355,00	13 355,00
6282	Frais de gardiennage	85 500,84	0,00		56 622,00	56 622,00	0,00	56 622,00	56 622,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	142 356,40	0,00		147 000,00	147 000,00	0,00	147 000,00	147 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 515,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6288	Autres services extérieurs	11 169,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	280,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	40 320,46	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	8 532 724,29	0,00		8 691 985,00	8 691 985,00		8 691 985,00	8 691 985,00
6218	Autre personnel extérieur	1 269 359,21	0,00		1 295 655,61	1 295 655,61		1 295 655,61	1 295 655,61
6331	Versement mobilité	96 015,49	0,00		98 004,58	98 004,58		98 004,58	98 004,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 269,60	0,00		23 751,67	23 751,67		23 751,67	23 751,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	106 840,85	0,00		109 054,20	109 054,20		109 054,20	109 054,20
64111	Rémunération principale titulaires	2 101 602,99	0,00		2 127 635,39	2 127 635,39		2 127 635,39	2 127 635,39
64112	SFT, indemnité de résidence	47 190,79	0,00		48 168,41	48 168,41		48 168,41	48 168,41
64113	NBI	11 934,40	0,00		12 181,64	12 181,64		12 181,64	12 181,64
64118	Autres indemnités	403 817,58	0,00		412 182,58	412 182,58		412 182,58	412 182,58
64131	Rémunérations	1 733 062,33	0,00		1 758 964,94	1 758 964,94		1 758 964,94	1 758 964,94
64132	SFT, indemnité de résidence	29 648,89	0,00		30 263,10	30 263,10		30 263,10	30 263,10
64138	Primes et autres indemnités	241 783,76	0,00		246 792,62	246 792,62		246 792,62	246 792,62
6414	Personnel rémunéré à la vacation	358 232,19	0,00		340 653,42	340 653,42		340 653,42	340 653,42
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 054 839,19	0,00		1 076 691,53	1 076 691,53		1 076 691,53	1 076 691,53
6453	Cotisations aux caisses de retraites	933 251,52	0,00		952 585,01	952 585,01		952 585,01	952 585,01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 962,63	0,00		6 086,15	6 086,15		6 086,15	6 086,15
64731	Allocations chômage versées directement	83 732,19	0,00		85 466,81	85 466,81		85 466,81	85 466,81
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	24 180,68	0,00		24 681,61	24 681,61		24 681,61	24 681,61
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	0,00		8 165,73	8 165,73		8 165,73	8 165,73
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	290 659,00	0,00	0,00	265 200,00	265 200,00	0,00	265 200,00	265 200,00
65131	Bourses	233 551,40	0,00		229 700,00	229 700,00	0,00	229 700,00	229 700,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	12 307,50	0,00		9 300,00	9 300,00	0,00	9 300,00	9 300,00
65818	Autres	23 040,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	467,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
65888	Autres	21 293,10	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 700 794,30	0,00	0,00	10 656 570,00	10 656 570,00	0,00	10 656 570,00	10 656 570,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	109 000,00	0,00		105 375,00	105 375,00		105 375,00	105 375,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	109 000,00	0,00		105 375,00	105 375,00		105 375,00	105 375,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	70 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	70 000,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		179 000,00	0,00	0,00	175 375,00	175 375,00		175 375,00	175 375,00
Total des dépenses réelles		10 879 794,30	0,00	0,00	10 831 945,00	10 831 945,00	0,00	10 831 945,00	10 831 945,00
023	Virement à la section d'investissement	1 152 547,56			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	300 000,00			300 155,00	300 155,00		300 155,00	300 155,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	300 000,00			300 155,00	300 155,00		300 155,00	300 155,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 452 547,56			300 155,00	300 155,00		300 155,00	300 155,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 879 568,49	0,00	11 132 100,00	11 132 100,00	11 132 100,00
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	122 425,00	122 425,00	122 425,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	67 425,00	67 425,00	67 425,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	836 500,00	0,00	614 559,00	614 559,00	614 559,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	731 000,00	0,00	554 000,00	554 000,00	554 000,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	100 000,00	0,00	60 559,00	60 559,00	60 559,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	9 578 953,49	0,00	10 007 854,06	10 007 854,06	10 007 854,06
74718	Autres participations Etat	1 789 393,00	0,00	1 895 596,35	1 895 596,35	1 895 596,35
7472	Participation régions	54 000,00	0,00	17 512,71	17 512,71	17 512,71
74748	Participation autres communes	7 320 196,00	0,00	7 352 200,00	7 352 200,00	7 352 200,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	362 690,00	362 690,00	362 690,00
74778	Autres fonds européens	226 286,49	0,00	208 780,00	208 780,00	208 780,00
747818	Autres	54 918,00	0,00	32 495,00	32 495,00	32 495,00
747888	Autres	128 160,00	0,00	16 240,00	16 240,00	16 240,00
74888	Autres	6 000,00	0,00	122 340,00	122 340,00	122 340,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	59 115,00	0,00	57 075,94	57 075,94	57 075,94
75888	Autres	59 115,00	0,00	57 075,94	57 075,94	57 075,94
Total des recettes de gestion des services		10 509 568,49	0,00	10 801 914,00	10 801 914,00	10 801 914,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes réelles		10 579 568,49	0,00	10 871 914,00	10 871 914,00	10 871 914,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		300 000,00		260 186,00	260 186,00	260 186,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 085,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 585,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 116,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 116,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		475 085,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		29 585,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		445 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		435 116,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		435 116,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-200028124-20260311-708_2026_B_

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		475 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	9 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	318 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		435 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	435 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
Soutien aux sportifs										
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 085,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 585,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 116,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 116,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 831 945,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699 385,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 691 985,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 200,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 375,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 871 914,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 425,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 559,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 007 854,06	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 075,94	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 831 945,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 699 385,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 691 985,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		265 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		105 375,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 871 914,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		122 425,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		614 559,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 007 854,06
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 075,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		10 831 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	579 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	137 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	12 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	150 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	141 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	1 295 655,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	222 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	68 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	30 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	223 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	230 810,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
641	Rémunérations du personnel	5 011 842,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 035 362,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	118 314,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	229 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	9 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	26 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	105 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 871 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	67 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	554 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	60 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	9 885 514,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	122 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	57 075,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 831 945,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579 915,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 350,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 720,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 250,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 768,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 295 655,61
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 905,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 300,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 177,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 810,45
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 011 842,10
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 035 362,69
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 314,15
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 375,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 871 914,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 425,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 559,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 885 514,06
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 340,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 075,94
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	5,19	29,19	19,00	7,19	26,19
Adjoint administratif territorial	C	6,00	1,69	7,69	4,50	1,69	6,19
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2me classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attach	A	5,00	1,00	6,00	3,80	2,00	5,80
Attach principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rdacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rdacteur principal de 1re classe	B	1,00	2,00	3,00	1,70	1,00	2,70
Rdacteur principal de 2me classe	B	2,00	0,50	2,50	1,00	1,50	2,50
VACANT administrateur.rice ASM	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	1,49	9,49	6,44	2,00	8,44
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,49	3,49	2,44	1,00	3,44
Adjoint technique territorial principal de 2me classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00

Agent de matrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
VACANT aide-concierge	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		71,00	23,15	94,15	44,93	40,71	85,64
Agent contractuel	A	0,00	0,05	0,05	0,00	0,05	0,05
Assistant d'enseignement artistique	B	4,00	0,60	4,60	0,00	4,60	4,60
Assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe	B	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2me classe	B	9,00	2,50	11,50	7,30	3,80	11,10
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1re classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attach territorial de conservation (patrimoine)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothcaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur d'tablissement d'enseignement artistique de 1re catgorie	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	38,00	12,07	50,07	21,25	26,61	47,86
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	8,00	2,38	10,38	7,38	2,50	9,88
Sans grade	A	0,00	0,15	0,15	0,00	0,15	0,15
VACANT PEA art-objet	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
VACANT PEA communication graphique A1	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
VACANT PEA esthtique thorie	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
VACANT PEA histoire de l'art	A	0,00	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00
VACANT PEA illustration mdicales scientifiques	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
VACANT PEA numrique A1	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
VACANT PEA thorie philosophie	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
VACANT assistant ateliers publics	B	0,00	0,35	0,35	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		103,00	29,83	132,83	70,37	49,90	120,27

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	260 186,00	260 186,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	300 155,00	300 155,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	39 969,00	39 969,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		260 186,00	I 260 186,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		260 186,00	260 186,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	260 186,00	260 186,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		300 155,00	III 300 155,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		300 155,00	300 155,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	300 155,00	300 155,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 **29**

Nombre de membres présents : 0 **16**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **18**

VOTES :

Pour : 0 **16**

Contre : 0 **1**

Abstentions : 0 **1**

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°710-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

**Objet : installation des nouveaux membres du Conseil d'Administration suite au renouvellement des
assemblées délibérantes des collectivités locales fondatrices**

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-710\_2026-DE

### Exposé des motifs

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle « la Haute école des arts du Rhin » a été créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, à l'initiative de l'Etat, de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que de la Ville de Mulhouse.

Son fonctionnement est régi par les articles L 1431-1 à L1431-9 et R 1431-1 à R1431-21 du Code Général des Collectivités Locales ainsi que par ses statuts.

En vertu de l'article 8 de ses statuts, l'Etablissement Public est administré par un Conseil d'Administration de 29 membres dont la composition est la suivante :

- 15 membres fondateurs
  - 2 membres représentant l'Etat
  - 5 membres représentant la Ville de Mulhouse
  - 5 membres représentant la Ville de Strasbourg
  - 3 membres représentant de l'Eurométropole de Strasbourg
- 13 autres membres
  - 1 membre représentant la Région Grand Est
  - 4 membres au titre des personnalités qualifiées dont 1 membre de l'Unistra et de l'UHA
  - 4 membres représentant les enseignant-es
  - 2 membres représentant les personnels administratifs et techniques
  - 3 membres représentant les étudiant-es

Le rythme de renouvellement des différentes catégories de représentant-es varie en fonction de leur qualité :

- Les représentant-es des collectivités territoriales sont désigné-es pour la durée de leur mandat (7 ans)
- Les personnalités qualifiées pour 3 ans renouvelables une fois
- Les représentant-es des étudiant-es pour un an renouvelable
- Les représentant-es des personnels administratifs/techniques et des enseignant-es pour 3 ans renouvelables.

En l'espèce, il y a lieu d'installer 13 nouveaux-elles membres :

- 5 membres représentant la Ville de Mulhouse :

| Titre    | NOM      | Prénom         | Fonction         |
|----------|----------|----------------|------------------|
| Madame   | DE MARIN | Carine         | Membre fondateur |
| Madame   | GOETZ    | Anne-Catherine | Membre fondateur |
| Monsieur | FETTIS   | Boubaker       | Membre fondateur |
| Monsieur | SIMEONI  | Joseph         | Membre fondateur |
| Madame   | LEGOUGE  | Patricia       | Membre fondateur |

- 5 membres représentant la Ville de Strasbourg :

| Titre    | NOM        | Prénom    | Fonction         |
|----------|------------|-----------|------------------|
| Monsieur | JAKUBOWICZ | Pierre    | Membre fondateur |
| Monsieur | MORITZ     | Hervé     | Membre fondateur |
| Madame   | CAGNOLATI  | Antonella | Membre fondateur |
| Madame   | REYMANN    | Anne      | Membre fondateur |
| Monsieur | KOBRYN     | Florian   | Membre fondateur |

- 3 membres représentant l'Eurométropole de Strasbourg :

| Titre  | NOM      | Prénom          | Fonction         |
|--------|----------|-----------------|------------------|
| Madame | WENNER   | Carole          | Membre fondateur |
| Madame | TERNOY   | Doris Elisabeth | Membre fondateur |
| Madame | BREITMAN | Rebecca         | Membre fondateur |

### Délibéré

Ces explications apportées,

Le Conseil d'administration  
Après avoir délibéré

- Installe les 13 nouveaux-elles membres

### Votes

Votants : 20  
Pour : 18  
Contre : 00  
Abstention : 02

### **Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026**



**Rebecca Breitman,  
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-710\_2026-DE



Strasbourg, le 28 mai 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°711-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026  
Sous la présidence de :  
  
Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants  
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants  
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir  
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

### Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN  
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,  
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot  
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean  
VERNE, Carole WENNER

### Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

### Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,  
Pascal ZIEGLER

### Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

**Objet : élection du/de la Président·e**

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-711_2026-DE

Exposé des motifs

L'article 10 des statuts de la Haute école des arts du Rhin dispose que le-la Président-e du Conseil d'Administration est élu-e **parmi les membres fondateurs** (Etat, Ville de Mulhouse, Ville de Strasbourg, CUS) à la **majorité des deux tiers** (du Conseil d'Administration) pour une durée **de trois ans**.

En l'absence de précisions supplémentaires du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), c'est le règlement intérieur de l'établissement qui encadre les modalités d'organisation de l'élection du (de la) Président(e) :

- La présidence de la séance, pour ce seul point, est confiée au-à la Préfet-e de la Région Grand Est ou, en cas d'absence, au-à la Directeur-ric-e Régional-e des Affaires Culturelles ou son-sa représentant-e,
- de procéder à un vote à main levée,
- de calculer la majorité des deux tiers par rapport au nombre de suffrages exprimés,
- de déclarer élu-e, en l'absence de majorité qualifiée à l'issue du premier tour, le-la candidat-e ayant obtenu le plus grand nombre de voix au deuxième tour de scrutin,

Délibéré

Ces explications apportées, il est proposé de procéder au vote :

Candidat-es
Rebecca BREITMAN

Votes

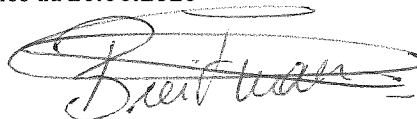
Votants : 20
Pour : 18
Contre : 01
Abstention : 01

Est déclaré-e élu-e Président-e : Rebecca BREITMAN

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026



**Rebecca Breitman,
Présidente**



Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°712-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

Objet : élection du/de la Vice-président-e



REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-712_2026-DE

Exposé des motifs

L'article 10 des statuts de la Haute école des arts du Rhin prévoit que le-la Président-e du Conseil d'Administration soit assisté-e d'un-e Vice-président-e élu-e dans les mêmes conditions, c'est-à-dire **parmi les représentant-es des membres fondateurs**, à la **majorité des deux tiers du Conseil d'Administration**.

Conformément au règlement intérieur, les modalités pratiques d'organisation de l'élection du-de la Vice-président-e, sont identiques à celles qui organisent l'élection du-de la Président-e

Délibéré

Ces explications apportées, il est proposé de procéder au vote

Candidat-es
Carine DE MARIN

Votes

Votants : 20
Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 02

Est déclaré-e élu-e Vice-président-e : Carine DE MARIN

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026


Rebecca Breitman,
Présidente



Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°713-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

Objet : Budget principal - Adoption du Compte de gestion 2025



Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 188 650,59	12 367 677,73	14 556 328,32
Titres de recette émis (b)	819 750,93	11 573 732,28	12 413 483,21
Réductions de titres (c)	155 038,28	1 340 131,43	1 495 169,71
Recettes nettes (d = b - c)	664 712,65	10 233 600,85	10 918 313,50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	986 103,03	12 367 677,73	13 353 780,76
Mandats émis (f)	781 760,98	11 032 912,94	11 814 673,92
Annulations de mandats (g)		411 303,13	411 303,13
Dépenses nettes (h = f - g)	781 760,98	10 621 609,81	11 403 370,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	97 049,33	388 008,96	485 057,29

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

Exercice 2025

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	321 103,03		-97 048,33		224 054,70
Fonctionnement	1 488 109,24		-388 008,96		1 100 100,28
TOTAL I	1 809 212,27		-485 057,29		1 324 154,98
II - Budgets des services à caractère administratif 81101-HEAR FORMATION CONTINUE					
Investissement	-66 032,12		83 544,74		17 512,62
Fonctionnement	-66 032,12		83 544,74		17 512,62
TOTAL II	-66 032,12		83 544,74		17 512,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 743 180,15		-401 512,55		1 341 667,60

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le comptable public, responsable du service de gestion comptable de Strasbourg, le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'établissement ;

Considérant que le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes ; qu'il répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement ;

Considérant que le compte de gestion présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant : la situation au début de l'exercice, établie sous la forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant l'exercice ; la situation à la fin de l'exercice, établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des opérations effectuées au titre du budget ; les résultats de celui-ci ; les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ; les dépenses faites et les restes à payer ; les crédits annuels et l'excédent définitif des recettes ;

Considérant que le compte de gestion est visé par la Présidente, qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de son compte administratif ;

Considérant que matériellement, un compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres présentant les résultats de l'exercice et retraçant l'évolution du patrimoine de l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice, et le compte de gestion sur pièces qui rassemble l'ensemble des documents permettant de justifier les opérations du trésorier (opérations budgétaires, opérations d'ordre, etc.) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-713_2026-DE

Considérant que le compte de gestion doit être transmis à la Présidente avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte; qu'il est ensuite soumis au vote du conseil d'administration qui arrête les comptes;

Il est proposé au Conseil d'administration

- **de constater que le compte de gestion du budget principal de la Haute école des arts du Rhin, dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;**
- **d'adopter en conséquence le compte de gestion 2025 du budget principal de la Haute école des arts du Rhin ;**
- **de charger Mme la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

Votes

Votants	:	20
Pour	:	18
Contre	:	00
Abstention	:	02

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026



**Rebecca Breitman,
Présidente**



Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°714-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

Objet : Budget principal - Adoption du Compte administratif 2025



Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Haute école des arts du Rhin dispose de deux budgets relevant de la nomenclature M 57 : le budget principal et le budget annexe Formation continue.

Les résultats des comptes 2024 sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Les réalisations budgétaires sont exposées et commentées dans le document intitulé Compte administratif 2025, annexé à la présente délibération.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - CA - 2025					
I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS					C1
RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	11 403 370,79	10 918 313,51	1 809 212,27	A1	1 324 154,99
Investissement	781 760,98	684 712,65	321 103,03	A2	224 054,70
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	10 621 609,81	10 233 600,86	1 488 109,24	A3	1 100 100,29
RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)		
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	0,00	B1	-76 143,68
Investissement	I	III	0,00	B2	-76 143,68
Fonctionnement	II	IV	0,00	B3	0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)					
TOTAL	A1 + B1		1 248 011,31		
Investissement	A2 + B2		147 911,02		
Fonctionnement	A3 + B3		1 100 100,29		

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au Conseil d'Administration :
sans que M. le Directeur ne prenne part au vote et hors sa présence,
d'approuver le compte administratif 2025 du budget principal de la Haute école des arts du Rhin s'établissant comme suit :

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - CA - 2025					
II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	10 621 609,81	G	10 233 600,86
	Section d'investissement	B	781 760,98	H	684 712,65
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 488 109,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	321 103,03 (si excédent)
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
			11 403 370,79		12 727 525,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	76 143,68	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
			76 143,68		0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
			11 479 514,47		12 727 525,78

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-714_2026-DE

Votes

Votants : 20
Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 02

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026



**Rebecca Breitman,
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-714_2026-DE



Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°715-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

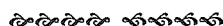
Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

Objet : Budget annexe Formation continue - Adoption du Compte de gestion 2025



Résultats budgétaires de l'exercice

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		213 204,64	213 204,64
Titres de recette émis (b)		218 853,09	218 853,09
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		218 853,09	218 853,09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		213 204,64	213 204,64
Mandats émis (f)		138 467,63	138 467,63
Annulations de mandats (g)		3 159,28	3 159,28
Dépenses nettes (h = f - g)		135 308,35	135 308,35
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		83 544,74	83 544,74
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

Exercice 2025

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
HEAR FORMATION CONTINUE					
Investissement					
Fonctionnement	-66 032,12		83 544,74		17 512,62
Sous-Total	-66 032,12		83 544,74		17 512,62
TOTAL II	-66 032,12		83 544,74		17 512,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-66 032,12		83 544,74		17 512,62

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le comptable public, responsable du service de gestion comptable de Strasbourg ; le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'établissement ;

Considérant que le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes ; qu'il répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement ;

Considérant que le compte de gestion présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant : la situation au début de l'exercice, établie sous la forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant l'exercice ; la situation à la fin de l'exercice, établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des opérations effectuées au titre du budget ; les résultats de celui-ci ; les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ; les dépenses faites et les restes à payer ; les crédits annuels et l'excédent définitif des recettes ; que le compte de gestion est visé par la Présidente, qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de son compte administratif ;

Considérant que matériellement, un compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres présentant les résultats de l'exercice et retraçant l'évolution du patrimoine de l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice, et le compte de gestion sur pièces qui rassemble l'ensemble des documents permettant de justifier les opérations du Trésorier (opérations budgétaires, opérations d'ordre, etc.) ;

Considérant que le compte de gestion doit être transmis à la Présidente avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte ; qu'il est ensuite soumis au vote du conseil d'administration qui arrête les comptes ;

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-715_2026-DE

Il est proposé au Conseil d'administration

- de constater que le compte de gestion du budget annexe Formation continue de la Haute école des arts du Rhin, dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- d'adopter en conséquence le compte de gestion 2025 du budget annexe Formation continue de la Haute école des arts du Rhin ;
- de charger Mme la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

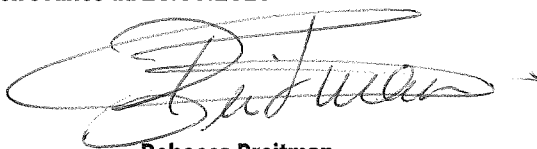
Votes

Votants	:	20
Pour	:	18
Contre	:	00
Abstention	:	02

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026



**Rebecca Breitman,
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-715_2026-DE



Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°716-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

Objet : Budget annexe Formation continue - Adoption du Compte administratif 2025

~~~~~

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Formation continue

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

| EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - CA - 2025 |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>                                   | <b>I</b>  |
| <b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>                              | <b>C1</b> |

| RESULTAT DE L'EXERCICE |              |             |                                             |                              |           |
|------------------------|--------------|-------------|---------------------------------------------|------------------------------|-----------|
|                        | Mandats émis | Titres émis | Reprise résultats exercice antérieur<br>(1) | Résultat ou solde (A)<br>(1) |           |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b> | 135 308,35   | 218 853,09  | -66 032,12                                  | A1                           | 17 512,62 |
| Investissement         | 0,00         | 0,00        | (2) 0,00                                    | A2                           | 0,00      |
| Dont 1068              |              | 0,00        |                                             |                              |           |
| Fonctionnement         | 135 308,35   | 218 853,09  | (3) -66 032,12                              | A3                           | 17 512,62 |

| RESTES A REALISER (4) |          |      |          |                  |         |
|-----------------------|----------|------|----------|------------------|---------|
|                       | Dépenses |      | Recettes | Solde (B)<br>(5) |         |
| <b>TOTAL des RAR</b>  | I + II   | 0,00 | III + IV | 0,00             | B1 0,00 |
| Investissement        | I        | 0,00 | III      | 0,00             | B2 0,00 |
| Fonctionnement        | II       | 0,00 | IV       | 0,00             | B3 0,00 |

| RESULTAT CUMULE = (A) + (B)<br>(6) |                |           |
|------------------------------------|----------------|-----------|
| <b>TOTAL</b>                       | <b>A1 + B1</b> | 17 512,62 |
| Investissement                     | A2 + B2        | 0,00      |
| Fonctionnement                     | A3 + B3        | 17 512,62 |

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

*sans que M. le Directeur ne prenne part au vote,*

d'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe Formation continue de la Haute école des arts du Rhin s'établissant comme suit :

| II – PRESENTATION GENERALE           | II |
|--------------------------------------|----|
| VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET | A  |

| REALISATIONS DE L'EXERCICE<br>(mandats et titres) | Section de fonctionnement                        | DEPENSES                           | RECETTES                           |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
|                                                   |                                                  | A 135 308,35                       | G 218 853,09                       |
| REPORTS DE L'EXERCICE<br>N-1                      | Section d'investissement                         | B 0,00                             | H 0,00                             |
|                                                   |                                                  |                                    |                                    |
| REPORTS DE L'EXERCICE<br>N-1                      | Report en section de<br>fonctionnement (002)     | C 66 032,12<br>(si déficit)        | I 0,00<br>(si excédent)            |
|                                                   | Report en section d'investissement<br>(001)      | D 0,00<br>(si déficit)             | J 0,00<br>(si excédent)            |
| TOTAL EXERCICE<br>(réalisations + reports N-1)    |                                                  | = A + B + C + D 201 340,47         | = G + H + I + J 218 853,09         |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1<br>(1)        | Section de fonctionnement                        | E 0,00                             | K 0,00                             |
|                                                   | Section d'investissement                         | F 0,00                             | L 0,00                             |
|                                                   | TOTAL des restes à réaliser à<br>reporter en N+1 | = E + F 0,00                       | = K + L 0,00                       |
| RESULTAT CUMULE                                   | Section de fonctionnement                        | = A + C + E 201 340,47             | = G + I + K 218 853,09             |
|                                                   | Section d'investissement                         | = B + D + F 0,00                   | = H + J + L 0,00                   |
|                                                   | TOTAL CUMULE                                     | = A + B + C + D + E + F 201 340,47 | = G + H + I + J + K + L 218 853,09 |

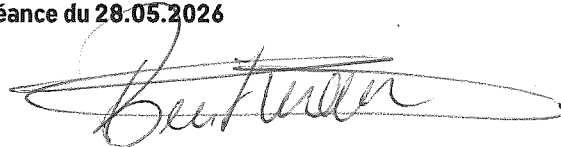
Votes

Votants : 20  
 Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstention : 02

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
 et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026**



Rebecca Breitman,  
 Présidente

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-716\_2026-DE



Strasbourg, le 28 mai 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°717-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026  
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants  
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants  
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir  
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

### Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN  
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,  
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot  
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean  
VERNE, Carole WENNER

### Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

### Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,  
Pascal ZIEGLER

### Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

**Objet : Versement de la subvention d'équipement 2026 et de la subvention de fonctionnement 2026  
de la Ville de Mulhouse.**

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-717_2026-DE

Exposé des motifs

Subvention d'équipement – Exercice 2026

Conformément aux dispositions établies entre la HEAR et ses membres fondateurs, la Ville de Mulhouse présentera lors de son conseil municipal du 25 juin 2026, une délibération relative au versement de la subvention d'équipements et d'investissement d'un montant de **59 500€**, montant calculé au prorata de sa contribution au fonctionnement de l'établissement.

Participation financière en fonctionnement – Exercice 2026

La contribution annuelle de la Ville de Mulhouse est établie à **1 830 200 €**, son versement sera également soumis à une délibération présentée lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

prend acte :

- de l'attribution par la Ville de Mulhouse, au titre de l'année 2025, d'une subvention d'équipement de 59 500 €,
- du versement en une fois de la contribution financière de la Ville de Mulhouse pour l'année 2026, à hauteur de 1 830 200 €.

approuve :

- **l'affectation de la subvention d'équipement aux opérations d'investissement prévues au programme 2026 de la HEAR ;**
- **l'inscription comptable de la contribution financière 2026 conformément aux règles budgétaires et comptables applicables aux EPCC.**

Votes

Votants	:	20
Pour	:	20
Contre	:	00
Abstention	:	00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026


Rebecca Breitman,
Présidente



Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°718-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

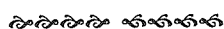
Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

Objet : Sollicitation du versement de la dernière tranche de contribution de la Ville de Strasbourg.



Exposé des motifs

Participation financière en fonctionnement – Exercice 2026

Lors du conseil d'administration du 17 décembre 2025, l'instance a adopté la délibération sur le versement des deux premières tranches de la contribution de la Ville de Strasbourg pour l'année 2026, un montant de 3 733 334€ versé selon l'échéancier suivant : 1 866 667 € en janvier 2026 et 1 866 667 € en avril 2026.

Le montant total de la contribution annuelle de la Ville s'établi à 5 460 000 €. La Ville de Strasbourg présentera donc en conseil municipal la décision de versement de la dernière tranche s'élevant à 1 726 666 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

prend acte :

- du versement en du solde de la contribution financière de la Ville de Strasbourg pour l'année 2026, à hauteur de 1 726 666 €.

approuve :

- **l'inscription comptable de la contribution financière 2026 conformément aux règles budgétaires et comptables applicables aux EPCC.**

Votes

Votants	:	20
Pour	:	20
Contre	:	00
Abstention	:	00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le àheures.

Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026



**Rebecca Breitman,
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20260528-718_2026-DE



Strasbourg, le 28 mai 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°719-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean
VERNE, Carole WENNER

Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,
Pascal ZIEGLER

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

**Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants de
l'établissement au comité social territorial, décision quant au recueil de l'avis des représentants de
l'établissement et création d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail**

~~~~~

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-719\_2026-DE

## Exposé des motifs

La réglementation prévoit la tenue d'élections professionnelles le 10 décembre 2026, lesquelles permettront le renouvellement des représentants du personnel.

Comptant plus de 50 agents (152 agents permanents au 01/01/2026, dont 74 femmes et 78 hommes), la HEAR dispose actuellement d'un Comité social territorial et d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).

Ainsi que le prévoit la réglementation, le Conseil d'administration se prononce sur la composition et le fonctionnement du Comité social territorial dans le cadre de ces élections professionnelles à venir.

### **I. Composition et fonctionnement du Comité social territorial**

#### **1) détermination du nombre de représentants du personnel :**

Il appartient au Conseil d'administration de la HEAR, après consultation des organisations syndicales, de déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel placés auprès du Comité social territorial, dans une fourchette comprise entre 3 et 5 représentants, eu égard à l'effectif de l'établissement (de 50 à 200 agents). Le nombre de membres suppléants est identique au nombre de membres titulaires.

Après consultation des organisations syndicales, il est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5.

#### **2) détermination du nombre de représentants de l'établissement :**

Le nombre de membres du collège de l'établissement ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité.

Afin de favoriser le paritarisme au sein du Comité social territorial, il est proposé, après avis des organisations syndicales, de fixer le nombre de représentants de l'établissement à 5.

#### **3) recueil de l'avis des représentants du comité social territorial :**

Dans le cadre du recueil de l'avis du Comité social territorial sur les dossiers qui lui sont soumis, la réglementation impose le recueil de l'avis des représentants du personnel.

En revanche, il appartient au Conseil d'administration de la HEAR, après consultation des organisations syndicales, de décider le recueil ou le non recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

Afin de favoriser le paritarisme au sein du Comité social territorial, et après avis des organisations syndicales, il est proposé le recueil des représentants de l'établissement avant tout avis rendu par le Comité social territorial.

L'avis du Comité social territorial est alors rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants de l'établissement et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.

### **II. Dissolution de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)**

La loi prévoit pour les collectivités employant plus de 200 agents, en parallèle du Comité social territorial, une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT). En deçà de ce seuil, l'établissement peut mettre en place cette formation spécialisée par décision de l'organe délibérant si des risques professionnels le justifient.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-719\_2026-DE

Par délibération n°527-2022 relative aux élections professionnelles en date du 02/06/2022, le conseil d'administration de la HEAR a décidé de mettre en place une F3SCT.

Les organisations syndicales siégeant au Comité social territorial émettent le souhait de dissoudre la F3SCT. Elles mettent en avant :

- Le nombre important de réunions annuelles liées à la coexistence d'un CST et d'une F3SCT ;
- L'absence de réunions suffisamment régulières de la F3SCT ;
- En conséquence, une dilution du dialogue social en matière d'hygiène et de sécurité.

A contrario, il est rappelé les risques professionnels spécifiques et variés liés à l'activité de l'école et le souci de cohérence avec les lignes directrices de gestion de la HEAR qui promeuvent l'existence d'une F3SCT.

Après en avoir débattu, et afin de maintenir un dialogue social constructif et efficace, il est proposé de faire accès à la demande des organisations syndicales siégeant au CST de dissoudre la F3SCT et, par voie de conséquence, de rediriger les attributions confiées jusqu'alors à cette instance au CST.

#### Délibéré

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Vu le décret n°2005-1430 du 31/12/2005 harmonisant et simplifiant les dispositions applicables aux élections professionnelles ;

Vu l'arrêté du 02/07/2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique le 10/12/2026 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST est intervenue le 09/04/2026 ;

Considérant que l'effectif apprécié au 01/01/2026 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel titulaires est de 152 agents, dont 74 femmes et 78 hommes ;

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité social territorial de la HEAR à 5 et un nombre égal de représentants suppléants et décide le maintien du paritarisme numérique au Comité social territorial de la HEAR en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement ;
- Dissout la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) et, par voie de conséquence, redirige les attributions confiées à cette instance au CST ;
- Décide le recueil de l'avis des représentants de l'établissement par le Comité social territorial.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-719\_2026-DE

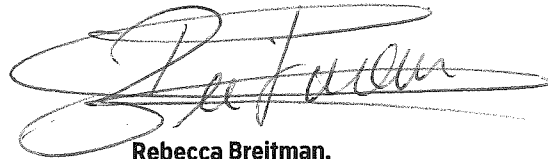
Votes

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Votants    | : | 20 |
| Pour       | : | 20 |
| Contre     | : | 00 |
| Abstention | : | 00 |

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026**



**Rebecca Breitman,  
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-719\_2026-DE



Strasbourg, le 28 mai 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°720-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026  
Sous la présidence de :

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants  
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants  
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir  
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

### Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN  
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,  
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot  
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean  
VERNE, Carole WENNER

### Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

### Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,  
Pascal ZIEGLER

### Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

**Objet : Action sociale en faveur du personnel : renouvellement des instances du Groupement  
d'Action Sociale du Bas-Rhin.**



REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-720\_2026-DE

## Exposé des motifs

La loi Sapin n°2001-2 du 03/01/2001 reconnaît l'existence des prestations d'action sociale comme non-compléments de ressources et elle donne la possibilité aux collectivités locales de confier la gestion de cette action sociale à des associations ou organismes à but non lucratif.

L'action sociale pour les agents des collectivités territoriales est une dépense obligatoire suite à la parution de la loi n°2017-209 du 02/02/2007 et par la modification de l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Elle n'est pas soumise au code des marchés publics.

L'article 88-1 de la loi n° 84 - 53 du 26/01/1984 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. L'assemblée délibérante en fixe les modalités.

Les dépenses d'action sociale en faveur des agents de la collectivité sont une des dépenses obligatoires énumérées à l'article L2321 -2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Afin de remplir cette obligation, la HEAR adhère au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (GAS 67). Il est proposé aux membres de l'instance de renouveler l'adhésion de la HEAR au GAS 67 qui, depuis plus de 60 ans, mène une action sociale en faveur des agents des collectivités territoriales du Bas-Rhin et a conclu, à ce titre, divers partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et octroie diverses aides et secours (cf. dossier joint). Il regroupe 324 collectivités du Bas Rhin (communes, communautés de communes, sociétés publiques locales, missions locales, offices de tourisme, etc.) et compte plus de 9620 bénéficiaires dans notre département.

Cette action sociale s'adresse à l'ensemble des agents de la HEAR (titulaires, non-titulaires, temps non-complet...). Afin d'encourager les bénéficiaires à utiliser ses prestations, la HEAR définira les moyens qu'elle compte mettre en œuvre auprès de ses agents afin qu'ils soient véritablement acteurs de leur action sociale.

L'adhésion à la garantie obsèques est facultative ; elle peut se faire individuellement (via l'établissement public) ou pour l'ensemble de la HEAR.

Il est proposé de ne pas adhérer à la garantie obsèques de manière collective. Chaque agent sera sollicité une fois par an par l'établissement public afin de recenser son adhésion. La cotisation sera prise en charge par le bénéficiaire.

Le GAS 67 propose, par ses statuts, de faire bénéficier aux retraités des collectivités territoriales du Bas-Rhin qui le souhaitent, ces mêmes prestations.

De plus, la collectivité doit soumettre au vote de l'assemblée délibérante, la désignation

- D'un délégué choisit en son sein afin que celui-ci puisse représenter la collectivité auprès du GAS 67 et rendre compte auprès de l'assemblée de l'évolution de ce partenariat (participation à l'assemblée générale du GAS 67 et éventuellement à des réunions de conseil d'administration si ce délégué souhaite s'investir plus avant)
- D'un délégué choisit parmi les agents actifs de la collectivité
- D'un correspondant qui assurera le lien entre le GAS 67 et les agents en matière de prestations auxquelles ils pourraient prétendre.

Le délégué agent et le correspondant peuvent être tenus par une même et seule personne.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-720\_2026-DE

La cotisation liée à l'action sociale du personnel est à prévoir au chapitre 12 du budget primitif.  
Cette cotisation est évolutive et correspond au mode de calcul suivant :

*(le nombre de bénéficiaires indiqué sur les listes transmises par la HEAR)  
multiplié par  
(la cotisation forfaitaire GAS + le montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou  
retraités)*

Pour l'année 2026, le détail des cotisations s'élève à :

- Cotisation statutaire : 19 € X 75 EFFECTIF ACTIF = 1 425 €
- Cotisation CNAS : 233 € X 75 EFFECTIF ACTIF = 17 475 €

Garantie obsèques :

- moins de 65 ans : 40 € X 0 EFFECTIF concerné = 0 €
- année des 65 ans et plus « SEUL » : 50 € X 0 EFFECTIF concerné = 0 €
- année des 65 ans et plus « FAMILLE » : 80 € X 0 EFFECTIF concerné = 0 €

La collectivité est l'interlocuteur du GAS 67 et reste redevable des cotisations dues (prises en charge ou non par les agents).

L'adhésion est reconduite par tacite reconduction. La convention d'adhésion ainsi que le règlement intérieur en vigueur sont toujours les plus récents et se substituent aux anciennes versions. Ils définissent les règles du GAS 67s et les conditions d'application.

### Délibéré

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Considérant que l'action sociale en faveur du personnel est une dépense obligatoire de la HEAR ;  
Considérant que le Groupement d'Action Sociale du Bas Rhin, permet à la HEAR d'assurer cette obligation de manière sécurisée et d'offrir un panel de prestation très large ;

Vu l'article 88-1 de la loi n° 84 - 53 du 26/01/1984 ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 6478 et 6455 (pour la Garantie Obsèques) du plan comptable ;

**Approuve** le renouvellement de l'adhésion au GAS/CNAS afin de faire bénéficier ses agents d'une action sociale prévue par la loi à compter du 01/01/2026 ;

**Approuve** l'inscription au budget de la somme y afférant sur la base (2026) de :

Cotisation GAS : 19 €

Cotisation CNAS : 233 €

Cotisation GARANTIE OBSEQUES :

- Moins de 65 ans 40 € ;
- Année des 65 ans et plus « SEUL » 50 € ;
- Année des 65 et plus « FAMILLE » 80 €.

**Désigne**

- Mme Rebecca BREITMAN en tant que délégué élu auprès de cette association ;
- M. Matthieu RAMEY en tant que délégué agent ;
- Mme Sarah BONNET en tant que correspondante ;

**Approuve** les conditions d'adhésion et d'application ;

**Votes**

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Votants    | : | 20 |
| Pour       | : | 20 |
| Contre     | : | 00 |
| Abstention | : | 00 |

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026**



**Rebecca Breitman,  
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-720\_2026-DE



Strasbourg, le 28 mai 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°721-2026 du 28 mai 2026

Séance du : 28 mai 2026  
Sous la présidence de :  
  
Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants  
Ont assisté à la séance : 17 membres titulaires et 2 suppléants  
Absents excusés : 6 absents dont 1 pouvoir  
Absents non excusés : 5 absents titulaires non excusés

### Titulaires présents :

Cassio ARBASSETTE, Carole BISENIUS-PENIN, Rebecca BREITMAN, Emmanuelle CASTELLAN  
suppléée par Olivier DELOIGNON, Carine DE MARIN, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI,  
Pierre JAKUBOWICZ, Nasser KHELIFI suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Florian KOBRYN, Margot  
MATOSES, Hervé MORITZ, Bertille RANCHIN, Anne REYMANN, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI, Jean  
VERNE, Carole WENNER

### Pouvoirs :

Pascal ZIEGLER donne pouvoir à Carine DE MARIN

### Titulaires excusés :

Antonella CAGNOLATI, Boubaker FETTIS, Patricia LEGOUGE, Doris Elizabeth TERNOY, Enrica ZANIN,  
Pascal ZIEGLER

### Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU SANCHEZ, Alain DIETERLEN, Florence FORIN, Bernard GOY, Anne-Catherine GOETZ

**Objet : Vente de publications - Fixation du prix unitaire**



**Tarifs de la revue *Eclat* n°6 éditée dans le cadre du programme de recherche « De Traits et d'esprit » (Unité de recherche Communication visuelle) et rappel des tarifs réduits**

Dans le cadre du programme de recherche « de Traits et d'esprit », la HEAR et les Editions 2042 ont entrepris l'édition d'une publication ayant pour titre *Eclat*. La HEAR s'engage à assurer la conception éditoriale et graphique ainsi que la production de l'ouvrage et l'éditeur à en prendre en charge la diffusion et la promotion selon le cahier des charges défini conjointement avec la HEAR.

800 exemplaires ont été imprimés. 500 ouvrages appartiennent aux Éditions 2042 et 300 ouvrages appartiennent à la HEAR.

Les ouvrages appartenant à la HEAR ne peuvent être vendus uniquement et exclusivement qu'aux particuliers, sur ses comptoirs de vente, son site internet et lors de manifestations exceptionnelles (salons, foires) en accord préalable avec l'éditeur.

La HEAR se chargera de remettre au moins un exemplaire aux contributeur·ices et aux auteur·ices.

**Tarif catalogue de l'exposition 2026**

Du 26 au 28 juin 2026, le site d'arts visuels de Strasbourg accueillera l'exposition des dernières années de DNSEP, grade master des sites de Mulhouse et Strasbourg. À cette occasion, et comme les années précédentes, un catalogue présente chacun·e des exposant·es ainsi que les étudiant·es de dernière année de licence/DNSPM, master et doctorat de la HEAR - Musique.

Un exemplaire du catalogue, imprimé à 400 exemplaires, est remis gracieusement à chacun·e des étudiant·es, aux enseignant·es qui en font la demande ainsi qu'aux invité·es au vernissage des mécènes et partenaires. L'ouvrage est en outre proposé à la vente au public durant les 3 jours de l'événement.

À cet effet, une commande graphique a été effectuée auprès des graphistes Alice Bourdelon et Capucine Fasquel-Chabert, toutes deux diplômées en 2024 d'un DNSEP/master Graphic [...] Languages. Le coût d'impression du catalogue est pris en charge grâce au soutien des mécènes et partenaires de l'école.

**Après délibération, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la vente des ouvrages par la HEAR :**

- Revue « *Éclat* n°6 » au tarif de 16 € en tarif plein ;
- Revue « *Éclat* n°6 » au tarif de 15,20 € en tarif réduit pour les galeries, les écoles d'arts, les enseignant·es, le personnel administratif, les auteur·ices et les étudiant·es, la loi autorisant une réduction limitée à 5 % du prix ;
- Catalogue « Diplômes 2026 » au tarif de 20 € en tarif plein ;

Votes

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Votants    | : | 20 |
| Pour       | : | 20 |
| Contre     | : | 00 |
| Abstention | : | 00 |

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-721\_2026-DE

**Adopté**

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le .....  
et affichage à la Haute école des arts du Rhin le ..... à .....heures.

**Certifié conforme à la délibération adoptée en séance du 28.05.2026**



**Rebecca Breitman,  
Présidente**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20260528-721\_2026-DE